

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1368

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,  
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 42**

À la fin de l'alinéa 2, substituer au taux :

« 6 % »

le taux :

« 0 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer dès 2018 le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. France Stratégie a chiffré à 400 000 euros par emploi sauvé ou créé le coût de ce dispositif, aussi dispendieux qu'inefficace. Les auteurs de l'amendement font valoir l'exigence de bâtir une nouvelle architecture des aides aux entreprises, en privilégiant les aides directes et ciblées sur les mesures de portée générale, potentiellement génératrices d'effets d'ubaine et de gaspillage de l'argent public. C'est le sens des propositions qu'ils formulent dans le cadre de leur contre-budget.